



**PROCÈS-VERBAL COMPLET  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

**Le lundi 20 janvier 2025 à 18h00,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 janvier 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO  
Loïc CHATILLON donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX

**ABSENTE** : Noelle ROBIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Yoane MARTINIERE est désigné pour remplir cette fonction.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

► Vote : Unanimité

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2025-01 Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025.**

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 94 192€ correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2025.

Opé 22 – c/212	3 329,19 €
Opé 22 – c/21538	11 894,40 €
Opé 27 - c/203	5 521,25 €
Opé 27 – c/231	73 447,16 €
	<b>94 192 €</b>

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le secrétaire de Séance,  
M. Yoane MARTINIERE



Le Maire,  
M. Géry WIBAUX

